



Comité de direction

Préavis n° **01/2026** du Comité de direction au
Conseil intercommunal de l'Association SDIS Ouest-
Lavaux

Comptes 2025

Séance du Conseil Intercommunal du 20 mai 2026

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Examen des charges	4
3.	Examen des recettes	5
4.	Remplacement du véhicule pour chefs d'intervention Lavo 101	5
5.	Devenir de l'excédent de recettes	6
6.	Répartition entre les communes	6
7.	Bilan au 31.12.2025	6
8.	Révision des comptes	6
9.	Conclusions	7

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, le Comité de direction de l'Association de communes SDIS Ouest-Lavaux a le plaisir de soumettre à votre adoption les comptes 2025.

Conformément à l'article 32 des statuts de notre Association de communes, les comptes doivent être adoptés par le Conseil intercommunal pour le 15 juillet au plus tard. Ils doivent être soumis au visa du préfet de notre district dans le mois qui suit leur adoption.

1. Introduction

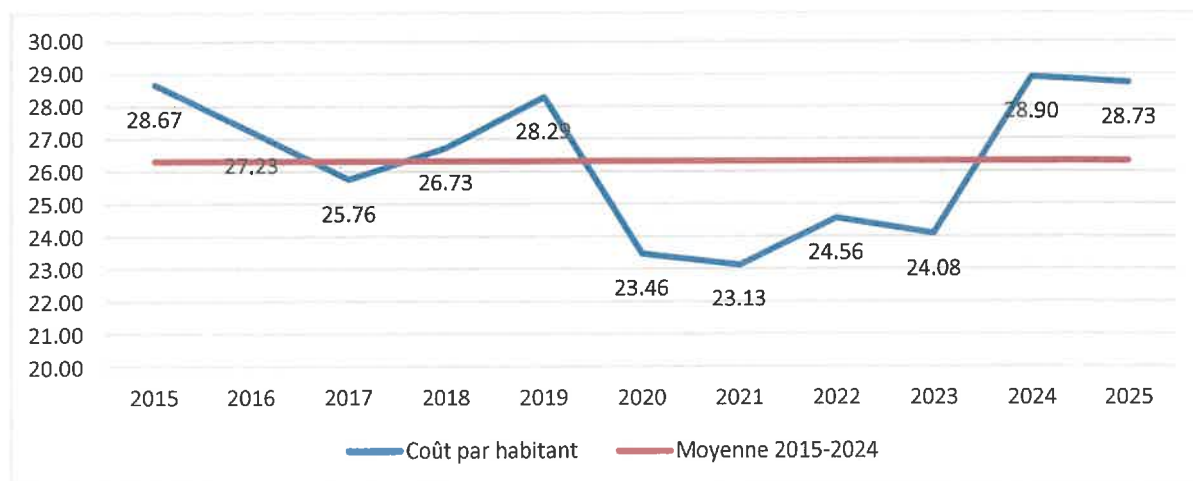
Le Comité de direction est heureux de vous présenter les comptes 2025 avec un excédent de recettes de CHF 131'635.61 et un dépassement des charges de CHF 98'251.06.

Ces différences s'expliquent par une franche augmentation de l'activité opérationnelle, notamment en lien avec le VPC, par un taux de présence aux exercices nettement plus élevé que les années précédentes et une gestion rigoureuse des dépenses.

Le résultat net de l'exercice comptable se solde donc par un excédent de CHF 33'384.25.

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Différence avec budget 2025
Charges	CHF 1'529'531.36	CHF 1'431'280.30	CHF 1'426'847.48	CHF 98'251.06
Recettes	CHF 1'562'915.61	CHF 1'431'280.30	CHF 1'429'258.67	CHF 131'635.61
Dont participations des communes	CHF 1'060'940.00	CHF 1'060'940.00	CHF 1'030'160.06	CHF -33'384.25
Total	CHF -33'384.25	CHF 0.00	CHF -2'411.19	

Il est à relever que le coût par habitant pour l'exercice 2025 (CHF 28.73/hab.) est de 9.15% supérieur à la moyenne du coût annuel entre 2015 et 2025 (CHF 26.32/hab.) et en légère diminution par rapport à 2024 (CHF 28.90/hab.). Ce coût inclut l'attribution au fond de renouvellement (attribution de CHF 150'000.- par an). Si on exclut cette attribution, le montant par habitant 2025 (CHF 24.53/hab.) est similaire à celui de 2023 (CHF 24.07/hab.).



2. Examen des charges

3003 – Jetons de présence - CHF 1'695.- / - 44.41%

Moins de séances et durées plus courtes que calculées lors du budget.

3013 – Solde + CHF 50'037.55 / +7.54%

Dépassement dû à deux facteurs :

- Activité opérationnelle plus intense que projetée (en nombre et en durée, notamment pour le VPC).
- Taux de participation aux exercices plus élevé que budgété (87% en 2025, contre 73% en 2024 et 77% en 2023)

Ces dépassements sont compensés par des revenus supplémentaires sur les comptes 4356 (Facturation d'intervention à des tiers) et 4651 (Subsides ECA).

3030 – Assurances sociales + CHF 9'655.38 / +36.88%

La soumission AVS des soldes et autres activités des sapeurs-pompiers comportent un abattement de CHF 5'000.- sur les soldes et de CHF 2'300.- sur les autres activités. L'établissement du budget se fait sur certaines positions mais ne peut pas tenir compte de ces abattements. L'augmentation du nombre et de la durée des interventions ont des impacts qui ne sont pas projetables à longs termes, raison de ce dépassement.

3060 – Remboursement de frais - CHF 462.40 / -30.83%

Moins de frais remboursés, notamment pour les déplacements (mise à disposition de véhicules du SDIS pour aller aux cours ECAFORM en lieu et place de véhicules privés).

3101 – Imprimés et fournitures de bureau - CHF 2'214.92 / -40.27%

Gestion centralisée des commandes de matériel et fournitures de bureau.

3102 – Annonces, journaux, documentation - CHF 2'341.90 / -86.74%

Aucun avis spécifique n'a dû être publié. Rationalisation des abonnements.

3111 – Mobilier, Machine de bureau - CHF -8137.10 / -49.32%

Peu d'aménagement spécifique sur les sites. Moins d'impressions et de copies que les années précédentes grâce aux efforts de digitalisation.

3114 – Achat de matériel d'exploitation - CHF -9'311.48 / -34.11%

Coût de location des tenues à l'ECA moins élevée que prévu (nombre de tenues et montant).

3115 – Achat de véhicule CHF 74'025

Voir chapitre spécifique plus loin.

3116 – Achat d'équipements et de matériel - CHF -6204.17 / -42.45%

Certains équipements n'ont pas été acquis, notamment une boîte à clé pour le VPC. Le remplacement de deux cylindres électroniques des casernes a été reporté en raison du prochain projet de remplacement de tout le système d'accès (2027). Nous déplorons une erreur d'imputation : l'achat d'extincteur a été comptabilisé sur le compte 3139 au lieu de celui-ci, impact : CHF 907.67.

3123 – Electricité + CHF 9'497.55 / +65.96%

Le véhicule VPC est constamment branché car des équipements informatiques doivent être alimentés. Cette consommation assez importante se reflète dans ce compte. Des discussions sont en cours avec l'ECA pour le remboursement de ces frais.

3139 – Achat de marchandise + CHF 907.67 / +45.38%

Erreur de comptabilisation : l'achat d'extincteurs (remplacement), aurait dû être imputé sur le compte 3116.

3185 – Honoraires et frais d'étude - CHF -1'292.- / -43.07%

Frais de révision moins élevés qu'initialement budgétés.

3. Examen des recettes

4356 – Facturation des interventions (Urgentes) + CHF 11'855 / +26.34%

Augmentation du nombre et de la durée des interventions.

4356.01 – Facturation de prestations aux communes + CHF 5'216.- / +40.12

Des gardes ont été demandées pour le Festival Live de Pully. Ces gardes n'étaient pas connues au moment de l'établissement du budget 2025.

4651 – Subsidés ECA + CHF 39'344.61.- / +12.75%

Remboursement des interventions, notamment VPC. Paiement des cours ECAFORM initialement non-prévu (projet cantonal d'évolution de la radiocommunication qui a exigé une formation de deux heures pour tout le personnel, remboursée par l'ECA).

4. Remplacement du véhicule pour chefs d'intervention

En octobre 2024, le Conseil Intercommunal a approuvé le préavis 03/24 portant sur le remplacement du véhicule pour chefs d'intervention Lavo 101. Pour mémoire, le montant alloué était de CHF 75'000.-, financé par un prélèvement sur le fond de remplacement des véhicules (compte 9281).

Conformément à ce préavis, un nouveau véhicule a fait l'objet d'une acquisition et d'adaptations pour répondre au besoin du service. Le nouveau Lavo 101 a été livré en fin d'été 2025 tandis que l'ancien a été vendu. Toutes les opérations financières sont imputées dans l'exercice 2025 comme tel :

Compte	Libellé	Montants
650.3115	Achat de véhicule	CHF 74'025.-
650.4390	Vente de véhicule	CHF -8'500.-
650.4801	Prélèvement sur le fond de renouvellement	CHF -65'525.-
Solde au 31.12.2025		CHF 0.-

5. Devenir de l'excédent de recettes

Le Comité de direction propose de rétrocéder le montant excédentaire, à savoir CHF 33'384.55 aux communes.

6. Répartition entre les communes

Le taux de répartition entre les communes est calculé en fonction de trois critères que sont le nombre d'habitants, la superficie et la valeur ECA du patrimoine bâti.

Selon nos statuts, le nombre d'habitants à prendre en compte est celui arrêté au 31 décembre de l'exercice en cours (pour 2025, au 31.12.2025).

Or en lien avec les contraintes temporelles, le budget est calculé en prenant en compte le nombre d'habitants au 31 décembre de l'année N-2 (pour 2025, le nombre d'habitants au 31 décembre 2023). La répartition par commune est donc légèrement différente entre le budget et les comptes.

		Belmont/Ls	Lutry	Paudex	Pully
BUDG	Hab./31.12.2023	3'896	10'796	1'538	19'298
	Taux	11.32%	35.16%	4.36%	49.15%
	Montant	CHF 120'125.00	CHF 373'053.00	CHF 46'283.00	CHF 521'479.00
CPTES	Hab./31.12.2025	3'891	10'843	1'483	19'550
	Taux	11.29%	35.12%	4.27%	49.32%
	Montant à financer	CHF 116'011.04	CHF 360'877.58	CHF 43'876.63	CHF 506'790.50
	Acomptes versés	CHF 120'125.00	CHF 373'053.00	CHF 46'283.00	CHF 521'479.00
Delta (- en faveur des communes / + en faveur du SDIS)		CHF -4'113.96	CHF -12'175.42	CHF -2'406.37	CHF -14'688.50

7. Bilan au 31.12.2025

Le bilan montre des positions détaillées au passif qui correspondent aux montants excédentaires explicités ci-dessus.

Le fond de renouvellement a été prélevé de CHF 65'525.- comme expliqué plus haut, tandis que CHF 150'000.- ont été attribués conformément aux projections budgétaires. Son solde au 31.12.2025 se monte à CHF 253'390.47.

Les autres positions correspondent à des écritures transitoires (factures à payer et montants à encaisser).

8. Révision des comptes

La révision des comptes a été effectuée par la société fiduciaire BDO le 16 février 2026. Le rapport ne nous est pas encore parvenu au moment de la finalisation de ce préavis. Ce rapport vous sera envoyé par courrier séparé dès sa réception.

9. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association SDIS Ouest-Lavaux

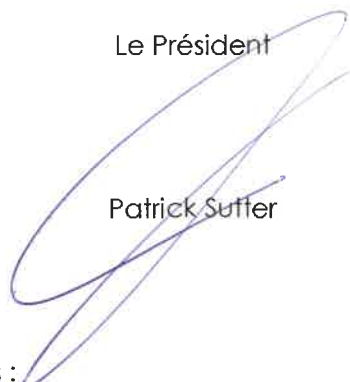
- vu le préavis n° 01/2026 du Comité de direction du 11 mars 2026 portant sur les comptes 2026
- ouï le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter les comptes 2025 de l'Association SDIS Ouest-Lavaux
- de restituer le solde excédentaire (CHF 33'384.25) aux communes selon la clé de répartition exposée au chapitre 6 du présent préavis
- de donner décharge aux organes responsables.

Au nom du Comité de direction

Le Président



Patrick Suffer



Le Secrétaire



Sébastien Baehler

Annexes :

- Récapitulatif des comptes 2025 avec comparaison budget 2025 et comptes 2024
- Bilan au 31 décembre 2025